



VILLE DE BLANQUEFORT

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 23 septembre 2024

Aujourd'hui le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 16 septembre 2024 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno FARENIAUX, 1^{er} adjoint (jusqu'à la délibération n° 24-082) et Madame Véronique FERREIRA, Maire (à partir de la délibération n° 24-083).

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24 jusqu'à la délibération n° 24-074, 25 jusqu'à la délibération n° 24-082 et 26 à partir de la délibération n° 24-083.

Nombre de conseillers représentés : 7 jusqu'à la délibération n° 24-074, 6 jusqu'à la délibération n° 24-082 et 5 à partir de la délibération n° 24-083.

Nombre de conseillers absents : 2

PRÉSENTS : Véronique FERREIRA, Maire (à partir de la délibération n° 24-083).

Bruno FARENIAUX, Sylvie CESARD-BRUNET, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Patrick BLANC, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK (à partir de la délibération n° 24-075), Lucie GATINEAU, Pierre-Alain LEOUFFRE, Danielle LALEMANT, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSÉ AYANT DONNE PROCURATION : Véronique FERREIRA à Bruno FARENIAUX (jusqu'à la délibération n° 24-082), Pascale NAVARRO à Sandrine LACAUSSE, Aurore LAMOTHE à Sylvie CESARD-BRUNET, Aysel AZIK à Pierre LABORDE (jusqu'à la délibération n° 24-074) Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Ruffino D'ALMEIDA et Jade GIRAUD,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Danielle LALEMANT

LA SÉANCE EST OUVERTE

Bruno FARENIAUX souhaite la bienvenue aux participants. Il propose à Danielle LALEMANT d'être secrétaire de séance — laquelle accepte — puis énumère les pouvoirs en sa possession.

Adoption du procès-verbal du 24 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Sandrine LACAUSSE

Pour information : rapport d'activités 2023 du CCAS

Sandrine LACAUSSE présente le rapport d'activités 2023 du CCAS. Dans sa nouvelle version, le contenu du rapport a été allégé, mais le fond reste inchangé. Ce document présente des données chiffrées relatives à l'ensemble des activités du CCAS, réparties en deux pôles :

- Le pôle Solidarité ;
- Le pôle Accompagnement des seniors.

Comme l'an passé, le rapport d'activités intègre des témoignages d'agents. Il semble important de donner la parole aux ressources humaines, car 90 % de l'activité du CCAS reposent sur elles.

Le pôle Solidarité, composé de 12 agents, est de plus en plus sollicité, qu'il s'agisse de simples visites d'information ou d'accompagnements spécifiques. Les publics concernés sont principalement des bénéficiaires du RSA et des personnes confrontées à des problématiques de santé ou de handicap. Il faut savoir que la commune a l'obligation légale d'attribuer une adresse aux personnes sans domicile fixe, à condition que ces dernières justifient d'un lien avec la commune. Les travailleurs sociaux observent une augmentation des difficultés liées à la santé mentale parmi les personnes prises en charge ; observation également relayée par les médias. Depuis la crise du COVID, l'accès aux soins en santé mentale est devenu plus difficile, amplifiant ainsi cet enjeu. Le CCAS propose diverses formes de soutien : aides financières sous forme de chèques-service, orientations vers des associations caritatives telles que La Bonne Porte, Les Restos du Cœur, La Passerelle et la Croix-Rouge. Ces associations soutiennent quotidiennement les résidents de Blanquefort, en particulier les plus vulnérables. Elles offrent un accompagnement ainsi qu'une aide financière de façon temporaire ou permanente. Concernant les logements, la demande dépasse largement l'offre disponible. La hausse des demandes de logements sociaux est principalement attribuée aux séparations conjugales. En effet, une personne seule dispose de ressources financières inférieures à celles d'un couple, rendant l'accès au logement social plus aisé que l'accès au marché locatif privé. Le turn-over des logements à Blanquefort demeure faible, comme en attestent les bailleurs sociaux. La ville, par l'intermédiaire du CCAS, a tenté d'accroître ses capacités d'hébergement d'urgence. Il est particulièrement difficile pour une personne vivant dans la rue, sous une tente ou dans son véhicule, d'accéder à un logement pérenne par la suite. En 2022-2023, la ville a mis en place un logement de transition dédié aux hommes. Quatre places de nuit ont ainsi été ajoutées aux trois déjà existantes au sein de l'ALT ou le logement d'urgence. Ces hébergements permettent d'accueillir temporairement des hommes, mais également des couples ou des femmes en situation de difficulté passagère.

Sandrine LACAUSSE présente quelques chiffres clés du CCAS :

- 12 581 personnes accueillies en 2023. Ce chiffre ne traduit pas une situation plus préoccupante que celle observée ailleurs, mais reflète le professionnalisme du personnel. L'accompagnement proposé dépasse le cadre du simple accueil et s'inscrit dans une démarche continue jusqu'à la

résolution des situations individuelles, qu'elles concernent le logement, le handicap ou d'autres problématiques.

- 500 permanences « logement », couvrant divers sujets comme l'accueil, les domiciliations, les expulsions, les regroupements familiaux.
- 50 demandes de logement social relevant du contingent municipal pour 15 mises à disposition. Ces demandes concernent des personnes, seules ou en famille, qui ont déjà un lien avec la commune, soit par l'emploi, soit par la présence de proches résidant sur le territoire communal. Les demandeurs peuvent être orientés vers des logements mis à disposition par les bailleurs sociaux.

En 2023, le CCAS a renforcé ses effectifs avec l'arrivée de deux nouveaux travailleurs sociaux : Marie-Liselotte TORNIL, conseillère en économie sociale et familiale et référente logement, et Damien ROYAUX, assistant social en charge des seniors.

Le pôle Senior englobe la résidence autonomie et le Service d'Aide à Domicile (SAD). Composé de 33 agents, ce pôle a connu, en 2023, une augmentation notable de ses activités liées au maintien à domicile : heures d'aide à domicile, mairie à domicile, accompagnement social de proximité. La résidence autonomie hébergeait 61 résidents en 2022, 56 en 2023 et 52 en 2024. Cette diminution résulte de la décision prise par le Conseil d'administration du CCAS de suspendre l'admission de nouveaux résidents, sauf en cas d'urgence. Cette décision est liée à la livraison imminente de la nouvelle résidence autonomie Simone VEIL. Il semble préférable que les résidents ne subissent pas deux déménagements consécutifs. La livraison de la résidence Simone VEIL est prévue pour le premier trimestre 2025, avec une entrée dans les lieux envisagée au cours du premier semestre 2025. Les autorisations nécessaires devant être validées par les services départementaux, un délai s'ajoutera entre la mise à disposition des locaux par le bailleur et l'installation progressive des nouveaux résidents. En mai, 140 dossiers de demande ont été soumis. Certains ont été rejetés par la première commission pour des raisons liées soit à l'autonomie des candidats, soit à leurs ressources financières. En effet, pour accéder aux résidences autonomies publiques, il ne faut pas dépasser un certain plafond de ressources. Il reste 90 dossiers en cours d'instruction. Les candidats préinscrits seront reçus par la directrice de la résidence actuelle ou par l'assistant social, afin d'évaluer l'adéquation de leur projet avec le cadre de vie proposé. Les résidences autonomies ne constituent pas de simples logements, mais de véritables lieux de vie. La commission se verra confier la délicate mission de sélectionner une trentaine de résidents seulement.

Diverses actions de prévention visant à lutter contre la perte d'autonomie et l'isolement social ont été mises en œuvre par le CCAS en 2023 :

- Activités de gymnastique adaptées aux seniors ;
- Séances de lecture contée ;
- Ouverture du restaurant Corbeil aux personnes âgées de plus de 65 ans, afin de favoriser le lien social et de proposer une alimentation équilibrée. En 2023, une tarification modulée selon les cartes clés a été instaurée, levant ainsi un frein qui pouvait dissuader certains de fréquenter les restaurants collectifs ;
- Initiatives en faveur des aidants familiaux, afin que ces derniers bénéficient de moments de répit et d'écoute ;
- Café des seniors ;
- Semaine bleue ;
- Accompagnement à l'entrée dans la nouvelle résidence autonomie.

Sandrine LACAUSSADE tient à partager avec l'assemblée le témoignage de Sandrine GOBELET, aide à domicile au sein du pôle senior : *« ça fait 2 ans et demi que je travaille auprès des personnes âgées. Il faut avoir beaucoup d'empathie. La discussion c'est très important pour les personnes*

âgées, il y a des choses qu'elles ne disent pas à leurs enfants, mais à nous, aux aides à domicile. Ce n'est pas super important, mais ça fait partie du secret professionnel et de la discrétion. Quand je pars de chez elles, je suis contente. Je suis fière de ce que j'ai fait dans ma journée. Après moi, quand je sors de chez quelqu'un, j'essaie de penser à autre chose. Je mets la musique dans ma voiture et j'essaie de ne plus penser à la personne du matin, par exemple, qui parfois au moment de partir, me dit : ne me laissez pas. C'est difficile. Quand je rentre dans ma voiture, je souffle. Je mets la musique un peu plus fort et j'essaie de chanter, de passer à autre chose. »

Ces paroles illustrent la vie des « travailleurs de l'ombre ». Les professionnelles du CCAS accompagnent au mieux les aînés et jouent un rôle crucial dans la commune. Elles sont rarement mises en lumière. Il est essentiel de les remercier pour leurs efforts. Leur travail demande une grande capacité d'écoute, professionnelle et humaine, et ne peut être exercé par tout un chacun.

Sandrine LACAUSSE présente ensuite les nouveautés prévues pour l'année 2024 :

- Mise en place d'actions intergénérationnelles, notamment le Café des seniors. Il s'agit de favoriser les rencontres entre seniors et lycéens, les échanges sur des sujets variés comme les jeux, les jeux vidéo ou la politique ;
- Ouverture d'un nouveau logement d'accueil destiné aux femmes, avec ou sans enfants. Cette initiative a été rendue possible grâce à la mise à disposition d'un logement par la ville pour le compte du CCAS. L'objectif est d'offrir à ces femmes un hébergement temporaire, en attendant de trouver un logement plus pérenne ;
- Partenariat avec un bailleur et l'association AVC2F, qui mène des actions en faveur des femmes victimes de violences dans le Médoc. L'objectif du partenariat est d'offrir un abri à ces femmes et de leur offrir un accompagnement adapté ;
- Changement de direction du CCAS. Natacha ORY-MAMERT, directrice sortante, a été remplacée par l'ancienne directrice adjointe. Une nouvelle directrice adjointe a été recrutée. Elle a pris ses fonctions au cours de l'été. Le binôme entend assurer une continuité optimale dans la gestion des services ;
- Poursuite des actions engagées par les travailleurs sociaux, les aides à domicile et les élus. L'objectif reste de soutenir les personnes les plus vulnérables de la commune.

— oOo —

Bruno FARENIAUX remercie Sandrine LACAUSSE et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

- Bruno FARENIAUX évoque le travail difficile des « travailleurs de l'ombre ». Certains sujets, en particulier ceux touchant à la sécurité des femmes, exigent une vigilance continue, notamment depuis la crise du COVID. Ce travail de proximité revêt une importance capitale pour l'ensemble de la population adulte, quel que soit l'âge des bénéficiaires.

La présentation du rapport CCAS n'appelle pas de vote.

RAPPORTEUR : Sandrine LACAUSSE

Affaire n° 24-072 : Subvention de fonctionnement à l'association laïque « le Prado »

Sandrine LACAUSSE soumet à l'assemblée une demande de subvention de fonctionnement, d'un montant de 1 000 €, en faveur de l'association laïque du Prado. Cette subvention est destinée à soutenir le service d'aide aux victimes.

— oOo —

Bruno FARENIAUX remercie Sandrine LACAUSSADE et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (J. Giraud et R. D'Almeida)

RAPPORTEUR : Valérie CARPENTIER

Affaire n° 24-073 : Subvention à l'association Technowest Logements jeunes

Valérie CARPENTIER rappelle que l'association Technowest Logement jeune (TLJ) a pour mission est d'aider les jeunes actifs du quadrant Nord-Ouest de l'agglomération bordelaise. TLJ favorise leur socialisation et leur intégration professionnelle. Pour cela, l'association s'appuie sur des solutions de logement adaptées. Afin de poursuivre au mieux ses missions, l'association sollicite auprès de la commune une participation de l'ordre de 0,50 € par habitant, soit un montant de 8 318 €. Par ailleurs, la ville souhaite conforter son soutien financier par une subvention complémentaire de 5 000 €. En 2023, 18 permanences individuelles ont été proposées à Blanquefort. Elles ont permis d'accompagner 72 jeunes sur le territoire. Ces permanences sont désormais organisées au Pôle Jeunesse à Fongravey. La demande d'attribution d'une subvention de 13 318 € est soumise à l'assemblée.

— oOo —

Bruno FARENIAUX remercie Valérie CARPENTIER et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (J. Giraud et R. D'Almeida)

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 24-074 : Adhésion à l'association « Les petits débrouillards »

Jean-Claude MARSAULT explique que, dans le cadre de son action culturelle autour du thème des égalités, la ville de Blanquefort propose une programmation autour des préjugés, des stéréotypes et du racisme. Cette initiative se déroulera à la médiathèque en deux temps :

- En novembre 2024 durant la Quinzaine de l'Égalité et de la Diversité : exploitation d'une mallette pédagogique réalisée par l'association « les petits débrouillards »
- En mars 2025, durant le Mois de la Connaissance.

Pour cela, une adhésion de 40 € annuel à l'association « les Petits débrouillards » est nécessaire.

— oOo —

Bruno FARENIAUX remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (J. Giraud et R. D'Almeida)

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 24-075 : Convention de partenariat entre l'association Orchestre à l'école et la ville de Blanquefort

Jean-Claude MARSAULT présente les modalités relatives au projet dévoilé en juin dernier. Ce projet, en partenariat avec l'Association Orchestre à l'École et l'Éducation Nationale, sera lancé à l'école du Bourg à partir de la rentrée de septembre 2024. Il concernera les élèves de CE2 et s'étendra sur une durée initiale de trois ans. Ce projet se déroulera durant le temps scolaire et périscolaire.

Le projet s'intègre tant dans le projet d'école que dans le parcours éducatif, artistique et culturel des élèves. Il contribue à renforcer la maîtrise de la langue. Il favorise la réussite scolaire et appuie le progrès académique. De surcroît, il participe à l'acquisition des socles communs de compétences. L'idée est d'initier les enfants à la pratique instrumentale, en particulier les enfants du centre bourg qui sont généralement éloignés des écoles de musique. L'opportunité de découvrir la musique leur est offerte, avec la possibilité d'approfondir cet apprentissage en école de musique. L'initiative favorise l'entraide bienveillante entre les élèves et contribue à développer leur écoute et leur concentration. L'approche pédagogique innovante assure une progression rapide des apprentissages. Ce projet repose sur un partenariat entre l'école, la Mairie et l'école de musique et de danse de Blanquefort. Il constitue une ouverture culturelle pour les enfants et leurs familles, qui s'engageront pour une durée de trois ans.

La Ville, en concertation avec l'association Orchestre à l'école et l'établissement scolaire, a décidé d'investir dans l'acquisition d'un instrument par élève, à hauteur de 50 % de son coût ; les 50% restants étant pris en charge par l'association. Le montant total s'élève à 23 893 €. Les élèves auront à disposition dès le mois de septembre, des flûtes, trompettes, tubas, clarinettes, saxophones et un ensemble de percussions. Cette expérience nouvelle engage les familles et les enfants.

D'autres acquisitions de matériel pourront être envisagées ultérieurement. L'Association Orchestre à l'École, l'école élémentaire (Éducation Nationale), la Ville et le ministère de la Culture seront sollicités pour une participation active. En ce qui concerne les familles, seule une assurance en responsabilité civile sera requise, sans engagement financier supplémentaire.

Les élèves bénéficieront de séquences de 45 minutes en petits groupes de 7 à 8 élèves. Six groupes seront organisés simultanément, une à deux fois par semaine. Les répétitions en orchestre seront encadrées par deux professeurs. Les séances auront lieu entre 11 h et 12 h 30, deux à trois fois par semaine. Six professeurs de l'école de musique interviendront et assureront le suivi pédagogique de cette expérience.

La convention soumise à la délibération vise à définir les modalités relatives au parc instrumental acquis par l'association. Elle précise également les conditions d'utilisation des instruments et leur devenir, à l'issue des six années prévues.

— oOo —

Bruno FARENIAUX remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat.

- Sylvie CESARD-BRUNET indique que les enseignants sont très impliqués dans le projet. Il a fallu 6 mois pour l'élaborer. Il est important de préciser que les élèves resteront dans la même classe avec

le même enseignant pendant trois ans. Le projet implique un fort investissement de la part des parents — qui devront s’assurer de l’entretien de l’instrument —, des enseignants et des enfants.

- Jean-Claude MARSAULT ajoute que les six professeurs impliqués dans ce projet sont issus de l’école de musique, et non du corps enseignant traditionnel. Le partenariat repose ainsi sur une collaboration étroite entre l’école, la collectivité et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), garantissant un suivi rigoureux et une mise en œuvre efficace du projet.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (J. Giraud et R. D’Almeida)

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 24-076 : Convention de partenariat avec le Pôle d’Enseignement Supérieur Musique et Danse de Bordeaux (PESMD) et la ville de Blanquefort

Jean-Claude MARSAULT rappelle que, depuis quelques années, la ville de Blanquefort est le siège du pôle d’Enseignement Supérieur Musique et Danse. La ville entend renouveler l’accueil d’étudiants dans le cadre de leur formation. Les stagiaires seront accueillis en classe de maternelle pour la mise en pratique d’un projet pédagogique sur 4 séances dans l’année. Les séances de travail s’avèrent bénéfiques, tant pour les élèves des écoles que pour les stagiaires. Ils favorisent la découverte et l’apprentissage de la danse. Les étudiants interviendront également pendant les cours dispensés à l’école de musique et de danse en collaboration avec les 2 enseignantes de danse pendant des séances d’éveil et d’initiation. Cette initiative a déjà fait ses preuves au sein de Bordeaux Métropole. De nombreuses structures collaborent à l’opération. La présente délibération porte sur la signature de la convention de partenariat, qui sera valable jusqu’au 13 juin 2025.

— oOo —

Bruno FARENIAUX remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat.

- Bruno FARENIAUX souligne, à travers les deux précédentes délibérations, l’opportunité précieuse offerte aux enfants des écoles de Blanquefort de découvrir la musique et la danse dès leur plus jeune âge. Ces initiatives contribuent à enrichir leur parcours éducatif.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (J. Giraud et R. D’Almeida)

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 24-077 : Convention de partenariat entre l’association Unis-cité et la ville de Blanquefort

Jean-Claude MARSAULT explique que l’association Unis-Cité, en partenariat avec Bordeaux Métropole, développe le projet « Ambassadeurs du Vélo ». Le projet a pour objectif d’inciter les habitants de la Métropole à limiter l’usage de la voiture individuelle au profit du vélo.

L’initiative s’étend aux autres mobilités douces dans le but :

- D’apaiser la circulation et de rendre les conditions de déplacement plus sereines ;

- D'économiser l'espace public (chaussées, stationnement, etc.) au profit des circulations actives (marche, vélo, trottinette) et des espaces verts et de loisirs ;
- De favoriser la santé publique.

La ville de Blanquefort souhaite s'associer à ce partenariat et renforcer la sensibilisation et les actions liées à l'usage du vélo sur son territoire. La Ville envisage d'accueillir, au sein du pôle jeunesse de Fongravey, quatre jeunes en service civique. Ils seront répartis en deux binômes, de novembre 2024 à début juillet 2025, à raison de deux jours par semaine. Ils auront pour mission de créer et d'animer des ateliers de prévention et des activités destinés aux enfants et aux jeunes. En parallèle, ils réfléchiront à la mise en place d'itinéraires cyclables adaptés. Ils accompagneront également le développement de bonnes pratiques en matière de mobilité durable.

La convention soumise à la présente délibération définit les modalités d'accueil, l'organisation et les moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions.

— oOo —

Bruno FARENIAUX remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (J. Giraud et R. D'Almeida)

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 24-078 : Avenant à la convention de partenariat avec le collectif PACAP et la ville de Blanquefort

Jean-Claude MARSAULT rappelle que le collectif PACAP et la ville de Blanquefort sont partenaires depuis plusieurs années. La convention de partenariat en vigueur a été signée pour une durée de 5 ans, de 2022 à 2027.

Le budget prévisionnel du collectif a été revu pour y intégrer le financement d'une mission de coordination portée par l'association Rock & Chanson « L'Inconnue ». Le coût s'élève à 166 € par an pour le binôme Ville de Blanquefort/ABCS, soit 83 € pour la Ville.

Depuis plus de 15 ans, le collectif a mis en œuvre une cinquantaine d'actions collectives qui a touché plus de 9 000 personnes :

- Masterclass ou concerts avec des artistes locaux ;
- Conférences sur l'Histoire de la musique ;
- Stages sur thématiques spécifiques ;
- Scènes ouvertes pour les groupes issus des différentes écoles ;
- Création de spectacles originaux (PACAP Orchestra).

— oOo —

Bruno FARENIAUX remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (J. Giraud et R. D'Almeida)

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n° 24-079 : Avenants à la convention d'objectif et de partenariat pour les établissements de la petite enfance, entre la Caisse d'Allocations Familiale (CAF) et la ville

Sylvie CESAR-BRUNET rappelle que la CAF finance en partie l'accueil des enfants dans des crèches ou apparentés sur la commune de Blanquefort. Ce soutien est inscrit dans une convention d'objectif et de financement signée en 2020. Dans le cadre de cette convention et de la gestion de la branche famille pour la période 2023-2027, la CNAF instaure de nouvelles subventions. Celles-ci sont destinées aux établissements d'accueil du jeune enfant, afin de renforcer la qualité des projets d'accueil et des pratiques professionnelles.

Ces nouvelles aides comprennent :

- Le financement des journées pédagogiques. Des temps de réflexion, de formation entre professionnels et d'échanges sur les pratiques ;
- Le financement d'un « bonus attractivité » destiné aux partenaires qui procèdent à des revalorisations salariales ;
- Le financement d'un bonus « trajectoire de développement » destiné à encourager la création de nouvelles places, soutenu par les collectivités territoriales. En contrepartie, une amélioration du financement des places existantes, déjà financées par ces collectivités, sera mise en place ;
- Le financement des heures de « préparation à l'accueil de chaque enfant ».

Pour bénéficier de ces soutiens financiers complémentaires, trois avenants doivent être ajoutés à la convention de partenariat. Chaque avenant concerne une structure d'accueil municipale.

— oOo —

Bruno FARENIAUX remercie Sylvie CESARD-BRUNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (J. Giraud et R. D'Almeida)

RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX

Affaire n° 24-080 : Convention d'occupation du domaine public et de servitude avec REGAZ

Bruno FARENIAUX explique que REGAZ est actuellement concessionnaire du service public de la distribution de gaz naturel sur la commune de Blanquefort. Un certain nombre d'équipements, réalisés sur la commune, nécessitent une protection contre la corrosion. Ces protections se font par des systèmes techniques qui doivent s'implanter sur le domaine public, en l'occurrence, sur le parc de Cambon.

Dans le cadre de ces travaux, une convention de servitudes avec REGAZ est proposée à la signature de Madame le Maire, à la suite de l'installation de ce dispositif sur la parcelle CO n° 177. La présente convention est consentie à titre gratuit. Cela fait partie des obligations du distributeur de concessionnaire, mais aussi des propres obligations de la ville.

— oOo —

Bruno FARENIAUX ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (J. Giraud et R. D'Almeida)

RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX

Affaire n° 24-081 : Convention de servitude avec ENEDIS

Bruno FARENIAUX rapporte qu'ENEDIS souhaite améliorer la qualité de la desserte et l'alimentation du réseau électrique public. L'entreprise a demandé à la Ville de Blanquefort l'autorisation de réaliser des travaux. Ces travaux doivent traverser une propriété appartenant à la commune. Une convention de servitudes est proposée à la signature de Madame le Maire. Cette convention prévoit une indemnité unique et forfaitaire de 10 €.

— oOo —

Bruno FARENIAUX ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (J. Giraud et R. D'Almeida)

RAPPORTEUR : Valérie CARPENTIER

Affaire n° 24-082 : Cession de la parcelle CA5p au profit du SIVOM du Haut Médoc

Valérie CARPENTIER explique qu'il s'agit de la 2^e modification qui complète celle présentée en septembre 2023. Elle concernait le changement du cahier des charges de la zone industrielle qui datait de 1963 et qui interdisait toute division du terrain. La réactualisation du prix de cession sur la base d'un nouvel avis des domaines est d'un montant de 216 500 €. Cette délibération modificative intègre un paragraphe transmis par le notaire.

Il est nécessaire de le notifier pour permettre la signature de l'acte de renonciation des droits de propriété de la commune sur le bâtiment de la cuisine centrale. La commune avait autorisé le SIVOM à construire sur le terrain détaché, bien que ce dernier n'en soit pas le propriétaire. En y consentant, la commune entendait renoncer à la propriété des constructions à édifier par le SIVOM en sa qualité de propriétaire du terrain. Cette régularisation est nécessaire pour la vente du foncier. La ville doit signer un acte de renonciation du bâti.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de :

- De donner leur accord sur la cession de la nouvelle parcelle CA5p de 3 381m² située rue du Commandant Charcot au profit du SIVOM du Haut Médoc, au prix de 216 500 € avec constitution de servitudes de passage et de réseaux au profit de la Commune
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes s'y rattachant.

Sont joints à la délibération le plan de situation de localisation, ainsi que l'avis des Domaines qui n'a pas changé depuis juin 2023.

— oOo —

Bruno FARENIAUX remercie Valérie CARPENTIER pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (J. Giraud et R. D'Almeida)

RAPPORTEUR : Valérie CARPENTIER

Affaire n° 24-083 : Démarche d'évaluation du plan local d'urbanisme PLU 3,1 — avis de la ville.

Valérie CARPENTIER rappelle que, par délibération du 12 avril 2024, le Conseil Métropolitain a lancé la démarche d'évaluation du PLU 3,1. Cette évaluation se base sur les six dernières années de 2016 à 2022.

Sur la base d'une série d'indicateurs de suivi, Bordeaux Métropole a réalisé une analyse. Ces indicateurs sont structurés autour de 6 grandes thématiques :

- Habitat et la démographie ;
- Consommation des sols et l'optimisation foncière ;
- Nature et l'agriculture ;
- Environnement ;
- Mobilités ;
- Économie et commerce.

Bordeaux Métropole sollicite l'avis des communes membres sur l'analyse des résultats de l'application du PLU 3,1. Il s'agit d'apprécier au terme des six premières années d'application du PLU 3,1 si les objectifs poursuivis sont globalement atteints. Les résultats seront analysés après consultation des communes membres. Cette analyse conduira ensuite à une délibération du Conseil de la Métropole. Celui-ci décidera de l'opportunité de réviser le plan local d'urbanisme et de le faire évoluer.

Il est proposé, dans un premier temps, de prendre acte du débat sur l'analyse des résultats de l'application du PLU 3,1 transmise par Bordeaux Métropole, et, dans un second temps, d'émettre un avis favorable sur l'analyse des résultats de l'application du PLU 3,1.

— oOo —

Bruno FARENIAUX remercie Valérie CARPENTIER pour sa présentation et ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS constate une augmentation régulière du pourcentage de logements conventionnés par rapport à l'ensemble du potentiel de logements de Blanquefort : 25,86 % en 2020, 26,43 % en 2021 et 27 % en 2022, soit un taux supérieur à la commune de Bègles. Ce constat questionne sur l'implication du secteur privé.

- Valérie CARPENTIER signale que le nombre de logements construits est en baisse depuis le COVID, d'où la stagnation du secteur. Certains bailleurs, tels que Domofrance, Clairsienne ou Vilogia, procèdent à la vente de certains de leurs logements vieillissants. Cela étant, le pourcentage de logements conventionnés risque de se réduire en raison du ralentissement de la construction et de la faible disponibilité de logements sociaux.

- Marc FRANÇOIS invite la Ville à suivre attentivement ce ratio dans les années à venir. Il ne faudrait pas compromettre l'équilibre observé depuis vingt ans en matière de logements conventionnés.

- Patrick BLANC précise que cette évolution était programmée. Il s'agissait de se prémunir des futures constructions qui s'effectueront exclusivement sur des terrains privés, avec pour conséquence une diminution du taux de logements sociaux sur ces terrains privés. Le taux est prévu à 25 % dans les prochaines années.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (J. Giraud et R. D'Almeida)

Madame le Maire reprend la présidence de la séance.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 24-084 : Avis sur la création d'une ZFE-m sur la partie intra-rocade de l'agglomération bordelaise

Madame le Maire explique que Bordeaux Métropole doit mettre en place une Zone à Faibles Émissions (ZFE) au plus tard le 1^{er} janvier 2025, en application de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021. De nombreuses concertations se sont déjà tenues au sein de la Métropole. La proposition est la suivante : la création d'une Zone à Faibles Émissions mobilité sur l'ensemble du territoire intra-rocade de la métropole (à l'exclusion de la rocade) interdisant l'accès et la circulation des véhicules non classés au titre de la classification CRIT'AIR.

Ce choix repose sur la conclusion des études sur les émissions de gaz à effet de serre ; la ZFE étant avant tout une réponse à la question de la pollution dans les métropoles. Les émissions sont plus élevées sur l'inter-rocade en raison du plus grand nombre de véhicules. La mesure pose la question de la justice sociale. Changer de véhicule à un coût pour un foyer. C'est la raison pour laquelle la proposition ne concerne que les véhicules non classés (deux roues, voitures particulières, véhicules utilitaires légers, poids lourds). La ZFE-m sera effective 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Certaines voies intra-rocade resteront accessibles aux véhicules non classés, afin que les conducteurs rejoignent un parc relais et y laissent leur voiture (le parc relais de l'Hippodrome, le parc relais De Bruges à Terrefort). Des dérogations locales individuelles sont prévues et viendront compléter les exemptions légales. Un pass ZFE sera créé. Il permettra la circulation occasionnelle des véhicules non classés dans la ZFZ-m, à raison de 24 jours dans l'année, par exemple pour l'accès aux hôpitaux.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS rappelle que les véhicules non classés concernent ceux immatriculés avant 1997, soit des véhicules de plus de 25 ans. Pour les poids lourds, la date de référence est 2001.

- Madame le Maire annonce que Bordeaux Métropole a mis en place une aide financière facilitant le changement de véhicule. Cette aide s'adresse exclusivement aux propriétaires de véhicules résidant dans le périmètre métropolitain. La compétence de la Métropole se limite à son territoire. Une évaluation du nombre de véhicules non classés a été effectuée, et en valeur absolue, ce nombre demeure marginal.

- Marc FRANÇOIS suggère que le Département propose une mesure similaire, dans la limite de ses ressources financières.

- Madame le Maire prend note de la suggestion.

- Frédéric BONNOT évoque le nombre important de réunions déjà organisées autour de ce projet et les structures à mettre en place pour assurer son suivi. Il s'interroge quant à l'efficacité de ce dispositif qui ne concerne qu'un nombre restreint de véhicules. Le retour sur investissement risque d'être limité.

- Madame le Maire rappelle que ce projet ne nécessite aucun investissement initial. La démarche liée à la mise en œuvre des Zones à Faibles Émissions se veut progressive. Il est vrai que le propriétaire d'un véhicule de 20 ou 25 ans en bon état de marche n'a pas nécessairement envie de changer de voiture. Cependant, le classement CRIT'AIR l'imposera à terme. Bordeaux Métropole a prévu de commencer au niveau 5. Si elle avait décidé de démarrer au niveau 3, tous les véhicules classés CRIT'AIR 4 et 5 auraient été interdits à la circulation. Les propriétaires auraient alors perçu les aides de l'État et de la Métropole uniquement en cas de mise à la casse, et non en cas de revente. Il serait dommage que ces véhicules soient revendus dans des pays où la pollution est considérée comme secondaire. La démarche serait peu vertueuse. La question écologique se pose donc en ces termes : est-il préférable d'envoyer plusieurs milliers de véhicules à la casse ou de laisser le renouvellement naturel opérer ? Madame le Maire souligne que la plupart des acquéreurs optent désormais pour des véhicules classés CRIT'AIR 2 ou 1, voire des véhicules électriques.

- Pierre-Alain LEOUFFRE s'interroge sur la tolérance dont la gendarmerie et la police municipale feront preuve à l'égard des propriétaires de véhicules non munis de la vignette CRIT'AIR en janvier 2025 ; date à laquelle l'accès à Bordeaux sera interdit sans cette vignette.

- Madame le Maire rappelle qu'aucune interdiction de circulation n'est prévue à Blanquefort. Cependant, il sera nécessaire d'afficher la vignette CRIT'AIR, comme cela était exigé autrefois pour l'assurance automobile. Cette vignette coûte 2,50 €, un coût minime comparé à celui du renouvellement d'un véhicule. Madame le Maire indique que la gendarmerie ne relève pas de sa compétence. Quant à la police municipale, aucune consigne ne lui sera donnée quant au respect de la législation en vigueur.

- Pierre-Alain LEOUFFRE souligne que peu de personnes sont informées de l'obligation d'acquiescer une vignette CRIT'AIR. De nombreux hôpitaux situés à Bordeaux attirent un flux important de véhicules en provenance de l'extérieur de la Métropole.

- Madame le Maire répète que les secteurs des hôpitaux ne sont pas concernés par les restrictions ZFE. Elle rappelle également que nul n'est censé ignorer la loi. Une certaine tolérance pourra être envisagée par la police municipale au début du mois de janvier, en raison des fêtes de fin d'année, mais cette tolérance ne s'appliquera pas au-delà.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 4 absentions (P-A. Léouffre, L. Sibrac, F. Bonnot et N. Louey) et 2 absents (J. Giraud et R. D'Almeida)

RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX

Affaire n° 24-085 : Rapport de synthèse sur le devenir de la piste sécante de l'aéroport de Bordeaux Mérignac — avis de la ville

Bruno FARENIAUX rappelle que, depuis plusieurs années et dans le cadre du développement de l'aéroport, 3 problèmes majeurs se posent :

- Abandon ou non de la piste sécante. L'aéroport possède une piste Nord-Sud et une piste Est-Ouest. Ces deux pistes sont source de nuisances sonores pour les populations. La piste principale concentre la majorité des flux, mais l'utilisation ponctuelle de la piste sécante affecte les habitants de Martignas-sur-Jalle, Pessac, Talence et Mérignac ;
- Développement rapide de l'aéroport : l'aéroport vise 17 millions de passagers, contre 6,6 millions avant le COVID ;
- Vols de nuit (entre minuit et 5 h du matin).

Ces problèmes engendrent du mécontentement de la part des populations concernées. La question de la piste sécante est revenue récemment dans le cadre de discussions entre la Direction Générale de l'Aviation Civile, l'aéroport et les communes concernées. Début 2024, le ministre en charge des Transports a demandé à l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable de rédiger un rapport de synthèse. Ce rapport porte sur les trois problèmes rencontrés. Il prend en compte l'ensemble des documents fournis par les différentes parties prenantes. Les conclusions sont intéressantes pour les populations concernées à savoir, le Haillan, Eysines, Bruges, Mérignac, mais aussi Saint-Jean-d'Illac et Cestas. Blanquefort pourrait être concernée par le développement futur de l'aéroport, surtout si une deuxième piste Nord-Sud était construite. La modification du circuit d'atterrissage affecterait directement la commune.

Le rapport a permis de mettre en lumière plusieurs éléments :

- L'existence d'une piste secondaire constitue un véritable avantage en termes d'exploitation. Elle facilite la réalisation de travaux sur la piste principale et elle permet des atterrissages plus sécuritaires en cas de forts vents de travers ;
- Le scénario de maintien de la piste sécante est le moins coûteux. Il est marginalement plus coûteux en hypothèse haute avec la création du projet de taxiway. Les projets de développement de l'aéroport sont réalisables, quel que soit le scénario retenu.
- L'ensemble des communes interrogées évoque l'impact du trafic aérien sur le confort de vie des riverains, l'accroissement des nuisances après la crise sanitaire, l'importance de restreindre les vols de nuit, de respecter les trajectoires et de plafonner le nombre de vols.
- Le site comporte des zones humides et une forte biodiversité. Il est important de maintenir des corridors écologiques. Ces enjeux écologiques pourraient remettre en cause certains projets de développement ou, à tout le moins, en augmenter le coût.

Les conclusions du rapport semblent s'orienter vers le maintien de la piste sécante. Il est demandé à l'aéroport de réfléchir à son ambition de développement. Par ailleurs, bien que le rapport ne se prononce pas sur l'abandon ou non du trafic aérien de nuit, cette nuisance est fortement exprimée par les populations.

Par un courrier en date du 2 septembre 2024, la Préfecture de Gironde sollicite l'avis du Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort sur ce rapport. L'avis est attendu avant le 30 septembre.

Il est donc proposé aux conseillers municipaux :

- D'émettre un avis favorable sur l'ensemble des conclusions présentées ;
- De défendre le maintien de la piste secondaire ;

- De défendre la suppression des vols de nuit et la limitation du trafic aérien.

— oOo —

Madame le Maire remercie Bruno FARENIAUX pour sa présentation et ouvre le débat.

- Emmanuelle PLOUGOULM constate que les conclusions du rapport vont à l'encontre des présentations récentes. Elles justifient le dépôt d'une motion par le conseil municipal. Ce dossier impose aux communes de faire un choix politique, en prenant en compte l'intérêt des habitants. Un consensus s'est formé autour du problème des vols de nuit à l'échelle départementale, voire métropolitaine. Il est vrai que la limitation du trafic aérien peut nuire à l'attractivité de la Métropole. Emmanuelle PLOUGOULM suggère donc d'organiser un débat plus large, fondé sur des données précises, afin de définir le juste équilibre entre activité économique et confort de la population. Une prise de décision à ce stade paraît prématurée. L'évaluation du nombre d'habitants actuellement touchés par les nuisances est indispensable avant toute décision. D'ailleurs, il est étonnant que le point soit inscrit à l'ordre du jour puisque Blanquefort n'est pas directement concernée. Si la commune est identifiée comme faisant partie des communes impactées par les prochains projets de développement de l'aéroport, la valeur de ses biens immobiliers risque de se dégrader. Il faut donc examiner attentivement les avantages et inconvénients de ces projets. En conséquence, Emmanuelle PLOUGOULM s'abstiendra pour cette délibération.

- Madame le Maire précise que ce point a été inscrit est à l'ordre du jour sur demande du préfet. Le bruit des avions à Blanquefort est une problématique récente qui fait suite à l'augmentation du trafic, en particulier aux vols low cost autorisés de nuit. Des études confirment la hausse du bruit à Blanquefort, notamment à l'est de la ville. Certains habitants de cette zone se sont plaints auprès de la mairie. Certes, l'augmentation du trafic est nécessaire au développement économique et les vols low cost répondent à un besoin de la population, mais le modèle aéroportuaire ne devrait pas dépendre uniquement des vols low cost. L'interdiction des vols de nuit, bien qu'elle réduise l'attractivité de la région, reste souhaitée. Madame le Maire interroge également le bien-fondé du nombre croissant de destinations proposées depuis Bordeaux. Il est important que ce modèle économique s'équilibre au maximum.

Deux idées méritent d'être approfondies :

- Réguler le low cost plutôt que l'interdire ;
- Plafonner le nombre de passages d'avion au-dessus de la Métropole.

Les entreprises expriment des inquiétudes quant à la suppression de la navette Bordeaux-Paris. Madame le Maire estime que la décision prise reflétera les choix politiques locaux. Eysines votera pour, tandis que Pessac votera contre. Si la piste sécante ferme, 100 % du trafic survolera Blanquefort, contre 85 % actuellement. L'idée d'une répartition plus équitable des nuisances entre les pistes semble plus appropriée. Madame le Maire ne sent pas compétente pour juger le rapport de l'Inspection Générale, mais elle reconnaît qu'il favorise le débat sur la base d'éléments factuels. Pour rappel, la décision finale appartiendra à l'État.

- Frédéric BONNOT annonce qu'il votera pour cette délibération. La fermeture de la piste sécante ne serait pas logique compte tenu de la croissance du secteur aéronautique à hauteur de 5 % par an. Son maintien est synonyme de capacité de croissance. Certes, la question de la limitation du trafic aérien et de l'interdiction des vols de nuit mérite d'être débattue, mais elle ne concerne pas la présente délibération.

- Bruno FARENIAUX précise que les préconisations de l'Inspection Générale de l'Environnement sont basées sur des éléments inédits, comme la protection des espèces protégées ou la biodiversité.

L'objectif n'est pas de freiner le développement économique de l'aéroport, mais de questionner les limites du supportable. Blanquefort n'est pas encore directement concernée par ces nuisances, bien qu'elle subisse celles liées aux vols militaires qui sont pourtant extrêmement réglementés. La reprise post-COVID a ravivé l'attention des habitants sur ces questions.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour, 2 abstentions (E. Plougouln et M. François) et 2 absents (J. Giraud et R. D'Almeida)

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 24-086 : Modification du tableau des effectifs

Pierre LABORDE propose d'autoriser la création de 15 postes :

- 2 postes d'agent social principal de 1^{re} classe ;
- 5 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{es} classe à temps plein ;
- 3 postes d'agent de maîtrise à temps plein ;
- 1 poste de rédacteur à temps plein ;
- 1 poste de technicien principal 1^{re} classe à temps plein ;
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{re} classe à temps non complet (12.5/20^e et 13.75/20^e) ;
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2^e classe à temps non complet (11/20^e).

— oOo —

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (J. Giraud et R. D'Almeida)

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20 h.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.